



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 35

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2022

OBJET :

DE-22-09-1-05) MODIFICATIONS DE COMMISSIONS COMMUNALES

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 septembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNARANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à M. LEBEAU), Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SERVIAN), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL), M. BEUZELIN (pouvoir à M. GIRARD).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 créant les commissions municipales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les attributions de certaines commissions suite aux modifications apportées aux délégations de plusieurs Adjointes au Maire et Conseillers délégués ;

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN,)

ARTICLE I : Adopte les commissions municipales suivantes :

- Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data
- Culture, Tourisme, Relations internationales
- Enfance
- Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors
- Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers
- Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine
- Solidarités, Insertion, Santé
- Travaux, Cadre de vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion
- Règlement intérieur

ARTICLE II : Ces commissions comprennent chacune douze membres.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé